



Convocation :..... 03.03.2021	Membres (statutaires.... 10
Affichage :..... 03.03.2021	(présents..... 7
	(votants..... 6

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU JEUDI 11 MARS 2021 À 18H

N° 2021/5

Objet : Approbation du compte administratif 2020

Membres présents :

Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet :

M. Arnaud BOUSQUET, Mme Geneviève VICENTE, Mme Isabelle JURY, MM. Michel MARTIN, Francis MATHIEU.

Conseil Départemental du Tarn :

M. Michel BENOIT, Mme Catherine RABOU.

Secrétaire :

M. Michel MARTIN

Assistaient également à la réunion :

M. Jean-Luc CHAMBAULT, Directeur en charge du développement du site d'enseignement supérieur – recherche – innovation de Castres-Mazamet

Mme Idalina DOS SANTOS, Assistante – Syndicat mixte

Mme Josette FABRE, Responsable des affaires financières

M. Nicolas SINGER, Administrateur provisoire de l'Ecole d'ingénieurs « ISIS » (uniquement pour les informations et questions diverses)

Délibération n° 2021/5

Approbation du compte administratif 2020

Le Président présente le compte administratif de l'exercice 2020 ; ce compte fait apparaître les résultats suivants :

(montants en Euros)				
	dépenses	recettes	résultat de l'exercice	Solde
Fonctionnement	531 494,73	599 861,85	Excédent 68 367,12	68 367,12 Report 2019 + 241 350,54 Excédent net 309 717,66
Investissement	271 554,19	1 105 519,37	Excédent 833 965,18	833 965,18 Report 2019 - 111 011,71 Excédent net 722 953,47
Totaux	803 048,92	1705 381,22	Excédent 902 332,30	Excédent cumulé 1 032 671,13

Conformément à la loi, M. le Président quitte la séance lors du vote.

Réuni sous la Présidence de M. Michel BENOIT, Vice-Président, le Comité syndical après en avoir délibéré à l'unanimité des voix,

- approuve le compte administratif de l'exercice 2020 joint en annexe à la présente délibération.

- autorise les reports sur l'exercice 2021 comme suit :

- excédent de fonctionnement : 309 717,66 € reporté à la même section du budget primitif 2021,
- excédent d'investissement : 722 953,47 € reporté à la même section du budget primitif 2021.

Fait et délibéré à Castres, le 11 mars 2021

Pour extrait conforme,
Le Président,

Arnaud BOUSQUET

